

**M. Garneau:** Moins d'une minute! Le dernier amendement que je voudrais toucher c'est celui concernant la possibilité de donner à l'agence le pouvoir d'aller voir sur place, à travers le pays, s'il n'y a pas des acheteurs canadiens. Je pense qu'il s'agit là d'une initiative qu'il serait à propos d'inclure dans la loi, car s'il y a une offre pour une entreprise... On sait que souvent les hommes d'affaires, qui n'ont pas de relève au sein de leur famille et qui veulent disposer de leur investissement lorsque l'âge de la retraite arrive, ont évidemment besoin... veulent vendre, et si cette agence avait les pouvoirs d'aider ce propriétaire d'entreprise à vendre à des Canadiens plutôt qu'à des étrangers, à mon avis, ce serait un ajout important à la loi, et j'espère que cette Chambre et en particulier les députés ministériels voudront considérer avant de rejeter du revers de la main ces propositions qui sont, je pense, très sérieuses.

● (1150)

[Traduction]

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir brièvement au sujet du projet de loi sur Investissement Canada. Il s'agit d'une mesure fondamentale. Elle distingue vraiment la position du gouvernement sur les méthodes à adopter relativement à l'investissement en provenance des États-Unis et d'autres pays, de la position de l'opposition officielle.

A l'article 4, on propose que le ministre soit chargé de l'administration de la Loi et de la gestion de l'agence constituée par l'article 6. Nous croyons, pour notre part, que les fonctionnaires travaillant à Investissement Canada devraient recevoir leurs directives politiques du ministre et du cabinet. Bien entendu, en vertu du projet de loi, le ministre aura le pouvoir d'approuver les demandes qui excèdent la limite de 5 millions de dollars. Nous désapprouvons fondamentalement cette disposition parce que des centaines de demandes seront inférieures à cette limite. Cela pourrait avoir des répercussions négatives sur les petites entreprises. Un investisseur étranger pourrait venir s'établir chez nous, acheter une petite entreprise et fermer les ateliers de fabrication au Canada. La société gardera peut-être au moins ses vendeurs canadiens, mais dans certains cas, il se peut qu'on licencie tous les vendeurs et que tout se fasse à partir des États-Unis. Selon nous, les Canadiens perdront la maîtrise de leur économie, si le plafond est fixé à 5 millions de dollars.

A une époque, Sault-Sainte-Marie comptait trois laiteries indépendantes. Or, c'est maintenant une multinationale, la Beatrice Foods, qui contrôle tout. Cette situation se retrouve dans tout le pays. Cela ne veut pas dire que tous les investissements étrangers sont mauvais en soi. Pas du tout, et nous voulons encourager les investissements étrangers. D'importantes sociétés américaines pourraient venir s'établir au Canada sans vouloir nécessairement nuire à l'emploi au Canada. Dans bien des cas, cela ne leur vient même pas à l'esprit. Mais les entreprises sont là pour faire des profits, ce que personne ne leur reproche. En ce sens, l'Agence d'examen de l'investissement étranger constituait un outil de négociation, car à moins qu'une société ne dise vouloir fermer ses usines de fabrication au Canada, effectuer tous ses travaux de recherche et de développement aux États-Unis et ne pas donner au Canada une part des marchés internationaux, sa demande était généralement approuvée. Parfois, si les sociétés étaient suffisamment malhonnêtes, c'est ce qui se produisait en définitive.

### *Investissement Canada—Loi*

Lorsque des sociétés sérieuses se présentent devant une agence gouvernementale, afin de faire approuver une demande, il faut leur signaler que notre pays compte 1.5 million de chômeurs, que nous voulons qu'elles établissent chez nous des usines de fabrication, qu'elles doivent tenter d'obtenir une part du marché international, qu'il leur faut mener une politique à long terme d'expansion des installations de fabrication et des usines et qu'il serait souhaitable qu'une bonne partie des travaux de recherche et de développement soient effectués au Canada. Dans ce cas, la plupart des sociétés reconnaîtraient qu'il est tout à fait raisonnable de la part des Canadiens de formuler ces demandes, vu que notre taux de chômage est supérieur à celui des États-Unis, que nos marchés sont plus restreints et que nous voulons en conserver une part.

Le ministre a prouvé que seuls les capitaux l'intéressent, quelle qu'en soit la provenance ou leurs répercussions à long terme. A mon avis, nous ne pourrions confier tous ces pouvoirs à un pire ministre. Il siégera dans sa tour d'ivoire, au 33<sup>e</sup> étage de la Place de Ville, et prendra des décisions unilatérales. Les ministres de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique et du Québec, pour ne nommer que ceux-là, n'auront pas leur mot à dire: le ministre prendra seul les décisions.

La semaine dernière, j'ai écouté une entrevue sur les ondes de Radio-Canada au sujet des grosses sociétés et des prises de contrôle à rebours qui se produiront lorsque l'Agence d'examen de l'investissement étranger ne sera plus là. Il n'est pas bon pour le pays que le ministre soit en mesure de prendre des décisions unilatérales—et si une demande est inférieure à 5 millions de dollars, il n'y aura aucun examen.

L'augmentation incroyable de la participation canadienne dans le secteur pétrolier au cours des trois ou quatre premières années de mise en œuvre du Programme énergétique national gêne plutôt les conservateurs. La participation canadienne a augmenté de façon très marquée, passant de 28 p. 100 à environ 40 p. 100. Si le projet de loi est finalement adopté, les efforts de canadianisation abandonnés et le pourcentage de participation canadienne commence à baisser, il sera intéressant de remarquer à quel point les conservateurs seront fiers de cette réduction de la participation canadienne, après tous les efforts que nous avons déployés durant les années 1970 pour l'accroître. Au lieu de distribuer les dividendes aux actionnaires canadiens, ils les enverront aux États-Unis. En fin de compte, ce seront les Canadiens qui en souffriront.

● (1200)

Il est intéressant de noter que les conservateurs ont dit que si l'on augmentait la participation canadienne, on assisterait à une réduction sensible de la prospection du pétrole et du gaz.

**Mme Mailly:** C'est faux.

**M. Foster:** Les conservateurs ont passé des heures à s'opposer à une telle augmentation. Pour ce qui est de la situation actuelle en matière de pétrole, nous avons des réserves de gaz naturel pour 33 ans. On a découvert tellement de gaz qu'il n'est pas profitable pour l'instant de continuer les recherches. En ce qui concerne les réserves de pétrole, selon les projections du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous couvrirons nos besoins en pétrole jusqu'à la fin du siècle. Cela indique que la participation canadienne n'est pas préjudiciable à l'industrie du pétrole ni aux autres industries. J'espère donc que les amendements proposés par notre parti seront acceptés par la Chambre.